

A.J.P. LABEGE

SAS au capital de 37 000 euros

Siège social : 10 Rue de Metz

31120 PORTET SUR GARONNE

RCS TOULOUSE : B 497 892 968

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU
18 DECEMBRE 2009**

L'an Deux Mille Neuf,
le dix-huit décembre à 15h30,
au siège social

Les associés de la Société A.J.P. LABEGE, Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €, dont le siège social est 10 Rue de Metz à Portet sur Garonne (31120), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro B 497 892 968, se sont réunis au siège social d'un commun accord entre eux

A

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre LAMARQUE, Président.

Monsieur Franck POSSAMAÏ représentant la société SFP CONSEILS, Commissaire aux Comptes de la Société est absent et excusé

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 50% AU MOINS des actionnaires sont présents

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président:

- rapport de gestion du Président ;
- texte des projets de décisions.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Questions diverses
- Pouvoirs

Puis lecture est donnée du rapport du président.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Président, la collectivité décide de transférer le siège social de la société du 10 Rue de Metz à Portet-sur-Garonne (31120) au 143 Rue Pierre-Gilles de Gennes 31670 Labège et de modifier corrélativement les statuts ainsi qu'il suite :

Ancien Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au : **10 Rue de Metz - 31 120 PORTET SUR GARONNE.**

Nouvel Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au : **143 Rue Pierre-Gilles de Gennes 31 670 LABEGE.**

M

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et les associés présents après lecture.

Monsieur Alexandre LAMARQUE



Monsieur Alain LAMARQUE



Jean Philippe Lamarque
le 20/12/09

